

POLITIQUE DE LA VILLE : Projet social, urbain et d'habitat pour le quartier de la Villeneuve : Point d'étape des actions entreprises et plan d'actions 2011-2014

Madame Hélène VINCENT et Monsieur Jean-Philippe MOTTE exposent,

Mesdames, Messieurs,

Face à la complexité des enjeux et face aux attentes légitimes des habitants, l'intervention de l'équipe municipale et des services de la Ville dans le quartier de la Villeneuve s'inscrit dans un temps long couvrant l'ensemble des champs de l'action publique.

Depuis de nombreuses années, la Ville porte en effet une ambition forte pour ce quartier. Une ambition qui s'est notamment manifestée par la démarche "Grenoble Sud, toute la ville en parle" ouverte par un large échange avec les habitants et qui a abouti à la mise en œuvre d'un plan d'action de 74 engagements. Le Forum pour l'emploi, l'installation de commerces de proximité, de restaurants, d'une agence d'intérim, le développement de la gestion urbaine et sociale de proximité, la mise en place d'une équipe dédiée de la police municipale et l'augmentation de ses effectifs, l'organisation régulière d'opérations favorisant l'insertion professionnelle, l'accompagnement de la zone franche urbaine ou encore le renforcement de l'offre d'animations sportives de proximité sont nés de cette démarche.

Ces engagements, et plus largement l'action publique que nous développons, sont percutés par un contexte de crise économique et sociale accru depuis 2008 et dont l'impact se ressent plus fortement pour les populations les plus éloignées de l'emploi ou les plus en situation de précarité. Ils sont également marqués par le développement de nouvelles formes de délinquance.

Les événements de l'été 2010 ont renforcé la détermination à agir de l'équipe municipale pour réunir toutes les conditions du vivre et de l'agir ensemble. Ils ont apporté un éclairage particulier aux échanges et dialogues organisés avec les habitants et les associations au cours de l'été et de l'automne, ponctués par un carrefour de secteur très nourri au mois de septembre. Ils ont fait ressortir des impatiences, des inquiétudes, des difficultés, parfois des méfiances voire des expressions de rejet de l'action publique. Mais, ils nous ont aussi exprimé avec force l'impérieuse nécessité non seulement de poursuivre mais d'amplifier les politiques mises en œuvre avec l'ensemble de nos partenaires.

C'est cet engagement que l'équipe municipale a voulu réaffirmer à travers un plan d'action présenté en Novembre et construit autour de six axes prioritaires : accompagnement à l'emploi, jeunesse, réussite scolaire et éducative, vie collective et initiatives citoyennes et associatives, médiation et prévention des violences, réhabilitation du bâti de l'Arlequin et ouverture du quartier.

La présente délibération reprend et approfondit ce plan d'actions. Elle en marque les étapes de réalisation pour l'année 2011 et les suivantes, à la fois en termes de développement social entendu au sens large et en termes de renouvellement urbain et d'habitat. Elle le fait à mi-étape du projet de requalification urbaine et immobilière défini par la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, en Juillet 2008, signée et débattue en son temps au sein du Conseil Municipal.

Ce plan d'actions repose certes sur l'engagement et la détermination de notre collectivité mais aussi sur l'implication et la coopération de nombreux acteurs, institutions publiques, entreprises, associations, habitants. Parmi les acteurs figurent aussi au premier rang les collectivités territoriales associées à la Ville et à l'Etat au sein des instances de la politique de la ville, Région, Département, Communauté d'Agglomération; de même les bailleurs sociaux intervenants au

premier rang dans la présence de terrain et le travail de proximité; de même encore les entreprises du bassin grenoblois qui participent aux démarches d'insertion et d'accès à l'emploi.

Il appartient à la Ville, au Maire, à la municipalité, aux élus du Conseil Municipal de fédérer l'ensemble des énergies, de susciter les partenariats, de mobiliser les acteurs professionnels et associatifs, de tisser en permanence le lien avec les habitants pour tracer une nouvelle étape dans l'histoire de la Villeneuve.

Même si nous savons que tout ne se joue pas au plan local, nous assumons pleinement le choix d'un engagement, résolu et lucide, pour répondre au mieux à leurs attentes : une action politique partagée et contagieuse pour faire bouger les lignes, lutter contre la précarité et l'insécurité, instaurer dignité et convivialité dans la vie commune, en misant sur la capacité des personnes à être des citoyens qui prennent leur vie en main et agissent ensemble.

Accompagner l'emploi, soutenir le développement économique et commercial

Première préoccupation des Français, l'accès et le maintien dans l'emploi sont des domaines où s'exercent principalement les compétences du Service Public de l'Emploi.

Pour autant, cette question est aussi au cœur des priorités de l'action municipale et se décline sur le plan de l'accompagnement des publics à leur insertion professionnelle et à leur emploi.

Sur ces actions, nous avons avancé :

Ainsi l'action "100 chances 100 emplois" sera renforcée avec une augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires dès cette année (70). Pour rappel, 187 jeunes ont été bénéficiaires de cette action depuis 2006 avec 70% de sorties positives dont 85% d'insertion professionnelle durable.

Dans la continuité de l'accueil réalisé par la mission locale de manière ponctuelle dans le quartier, des permanences de la mission locale ont été mises en place au Patio à partir de janvier 2011. Deux conseillères du CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) sont affectées à cet accueil.

L'action Jobs et Cités sera, cette année, axée sur l'alternance avec plus de 250 candidats du quartier de la Villeneuve qui sont mobilisés et au minimum 20 entreprises partenaires.

Le Forum pour l'emploi, organisé chaque année, sera reconduit et orienté vers des secteurs d'activités diversifiés, vers l'alternance et la formation.

Ces actions s'inscrivent en complément d'une intervention que nous menons aussi déjà sur le soutien à la création d'activité par des sensibilisations à destination des habitants de la Villeneuve "Créer sa boîte, créer son job", en lien avec les chambres consulaires et associations d'aide à la création d'activités, sur la construction d'un partenariat actif développé avec des entreprises de la ZFU pour les aider dans leurs recrutements, avec les acteurs du service public de l'emploi .

La Ville a en effet l'opportunité de pouvoir s'appuyer sur la dynamique initiée par le dispositif ZFU qu'elle continuera à maintenir : investissement des entreprises dans l'embauche des publics issus des quartiers situés en ZUS, dynamique de production d'immobilier d'entreprises.

Il faut noter que dans le cadre de la ZFU, ce sont 659 emplois ouvrant droit à exonérations qui ont été créés entre janvier 2004 et décembre 2010. 236 de ces emplois ont concerné directement des habitants des zones urbaines sensibles et 319 entreprises supplémentaires se sont implantées dans le périmètre de la ZFU depuis sa création (202 entreprises en 2004 - 521 entreprises au 1^{er} janvier 2011) auxquelles il faut ajouter 81 auto-entrepreneurs et 148 professions libérales.

En 2010, on compte 91 créations d'entreprises, soit un taux de création de 17,4% (contre 14% sur l'agglomération).

La mobilisation de l'ensemble du groupe ville pour proposer des parcours d'emploi et d'insertion reste le levier que nous souhaitons activer et renforcer en 2011. S'agissant exclusivement de la Ville, en plus des remplacements d'été, 100 K€ ont été mobilisés dès le début de l'année pour financer des chantiers et actions d'insertion et nous souhaitons conforter cet engagement en affectant, dans le cadre d'une décision modificative du budget primitif à venir, des propositions

financières supplémentaires.

Enfin, la dimension d'aménagement économique et commerciale, qui participe pleinement à maintenir et créer des emplois sur le secteur, est évidemment intégrée dans le projet de renouvellement urbain via la redynamisation des pôles commerciaux et la poursuite de la requalification de la ZA des Peupliers dont la vocation économique est renforcée. Une réflexion a été également engagée avec un cabinet d'études pour conforter la présence dans le quartier des commerces de proximité dont certains sont aujourd'hui en situation de fragilité économique. Sur la base de ces études, l'établissement public EPARECA a d'ores et déjà signifié son intérêt pour accompagner la Ville dans la redynamisation du pôle commercial de l'Arlequin. Un travail d'accompagnement quotidien est assuré par les services de la Ville, notamment par la facilitation d'accès à des locaux commerciaux.

Accompagner les jeunes vers l'autonomie, soutenir les initiatives

La politique jeunesse de la Ville de Grenoble a fait l'objet d'une délibération "cadre" adoptée par le Conseil municipal, le 29 mars 2010, prévoyant des actions fortes en terme de dialogue et de (re)connaissance mutuelle, d'accompagnement de la prise d'autonomie des jeunes par le soutien à leurs initiatives et le développement d'actions thématiques (emploi, santé, logement...), la facilitation des déplacements et des circulations entre le quartier et la ville, en particulier pour les jeunes les plus "fixés".

Cette politique est déjà à l'œuvre à Villeneuve

- Des jeunes et des collectifs ont été accompagnés dans des projets personnels ou de professionnalisation. Le Fonds Initiative jeunesse ou la mise en œuvre des bourses BAFA ont permis de renforcer le soutien à l'initiative des jeunes.
- 49 jeunes dont 11 habitant le quartier de la Villeneuve, engagés dans un service civique sont accueillis au sein de la ville et du CCAS depuis décembre 2010.
- Des évènements pratiques ont été organisés et soutenus : action autour des cultures urbaines, ring des "sujets qui fâchent", exposition photo organisé avec des jeunes accompagnés par le CODASE.
- Le lieu de proximité développé par l'association Kiap aux Géants a été conforté par un engagement renforcé et stabilisé de nos moyens. Le Conseil Municipal a d'ailleurs approuvé en février dernier une convention d'objectifs et de moyens, triplant la subvention à l'association.
- En plus des animations socio sportives développées depuis de nombreuses années (Caravane des Sports, cellule Sport et Quartier, Sport dans la Ville...), des créneaux Futsal supplémentaires ont été mis en place à partir de septembre 2010, des créneaux permettant à 220 jeunes d'être accueillis chaque semaine dans les gymnases des Saules et de la Rampe.
- Des temps d'échange sur la construction identitaire ont également été proposés : rapport de genre, médiatisation des quartiers...
- Enfin, nous avons mis en place un accompagnement des acteurs jeunesse du quartier pour une plus grande cohérence d'intervention et de partenariat et pour une qualification mutuelle.

Pour autant, nous avons pleinement conscience qu'une présence de professionnels de proximité est indispensable pour aller à la rencontre des jeunes, pour engager avec eux un dialogue parfois rompu, pour reconnaître et porter leur capacité d'agir.

Si la mission exercée par un agent de développement local jeunesse a permis d'amorcer ce travail, d'accompagner des projets, nous souhaitons aujourd'hui lui apporter une dimension complète.

Pour 2011 :

- Une équipe de proximité jeunesse sera constituée à part entière avec un agent de développement local et deux correspondants jeunesse.
- Le soutien aux lieux de proximité et à l'animation jeunesse sera poursuivi : l'équipe municipale confortera, dans les prochains mois, des temps d'animation à l'Arlequin et aux Géants par des moyens humains supplémentaires dont le financement est inscrit dans une proposition de budget supplémentaire proposé ci-après en délibération.
- L'ouverture d'équipements en soirée, qui a fait l'objet de travaux préparatoires, va également pouvoir être engagée.
- Mais, c'est aussi le développement de nouveaux équipements qui fait l'objet d'engagements forts : le centre sportif de la Piste fait l'objet d'une délibération ci-après, la réflexion pour un nouvel équipement jeunesse est aussi enclenchée.

Favoriser la réussite scolaire et éducative de chaque enfant
--

L'école et la question éducative au sens large sont des questions déterminantes, parce qu'elles contribuent à construire l'avenir et l'égalité réelle des citoyens. De nombreuses actions sont engagées de longue date avec un projet éducatif local qui concerne toutes les écoles du quartier et s'appuie sur une grande diversité d'offres d'accompagnement éducatif et à la scolarité et sur des activités culturelles et sportives proposées à la périphérie des temps scolaires.

La ville mène une politique volontariste de promotion de la santé des enfants scolarisés dans ses écoles au moyen d'un important service municipal dont les actions de dépistage de prévention et d'accompagnement des familles des enfants en difficulté ont été renforcés sur les quartiers prioritaires. La territorialisation de ce service mise en œuvre en 2010 a permis la mise en place d'équipes pluri professionnelles (médecins, infirmières, assistantes sociales...) implantées dans les quartiers et travaillant en lien étroit avec les équipes éducatives de proximité. Une équipe complète de santé scolaire a été implantée à la rentrée 2010 dans les locaux du centre social Arlequin à l'intérieur du Patio.

Comme nous l'avons réaffirmé en octobre 2010, favoriser la réussite scolaire et éducative et la santé des enfants sont donc des objectifs que nous avons à cœur de rendre concrets et effectifs. C'est ainsi que nous expérimentons des démarches innovantes dans le champ éducatif, et que nous tentons d'accompagner les enfants et les familles qui en ont besoin dans les champs sanitaire et social.

Dans ce cadre, la Ville a fait le choix d'une action éducative qui débute dès la petite enfance et a ainsi construit des expérimentations qui ont donné des résultats positifs et qu'elle a donc choisi de développer, telles que le programme "Parler Bambin", qui existe aujourd'hui dans l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Villeneuve et dont l'extension se poursuit.

Impulsée par la Ville de Grenoble pour conforter le PEL, la dynamique du projet Charpak/Main à la Pâte dans les écoles élémentaires et au collège Lucie Aubrac va permettre de donner le goût des sciences, de l'expérimentation et de la connaissance, tout en améliorant l'attractivité des établissements scolaires du quartier et la confiance des familles. Le centre associé la main à la pâte (LAMAP) et hébergé au collège Lucie Aubrac permet de proposer un soutien pédagogique et matériel aux écoles du secteur Villeneuve pour développer un enseignement des sciences fondé sur la démarche d'investigations.

Dans l'objectif de faire du moment de pause méridienne un moment éducatif de qualité, en continuité avec les temps scolaires qui l'encadrent, des animateurs référents ont été mis en place dans les restaurants scolaires du quartier, avec pour rôle d'assurer l'organisation de l'équipe d'animation autour d'objectifs éducatifs, et dans un lien de proximité avec parents et enseignants. Démarré à la rentrée 2009 à titre expérimental, ce système a été reconduit en septembre 2010 et sera progressivement déployé dans d'autres écoles de la ville.

Le dispositif de réussite éducative dans lequel l'équipe municipale est inscrite permet par ailleurs une prise en charge renforcée et des suivis personnalisés des enfants en grande difficulté. Les "équipes pluridisciplinaires de soutien" pilotées par la Ville accompagnent ainsi une trentaine d'enfants et leurs familles à travers de véritables parcours personnalisés.

Par ailleurs, une action de remédiation menée par une équipe de psychologues au sein du collège Lucie Aubrac permet d'intervenir auprès d'élèves en difficultés, avec leurs parents et les enseignants. Enfin, une permanence éducative a été mise en place il y a deux ans pour une prise en charge des élèves exclus temporairement de l'établissement (70 élèves sont ainsi pris en charge chaque année).

Plus globalement, la question de l'accompagnement des parents est évidemment essentielle. Elle est principalement prise en compte via l'ouverture de lieux parents enfants comme la Ludothèque Arlequin et les Ménestrels (Villeneuve), Ludo Chapi-Chapo et Hironnelle (Village Olympique).

Afin de conforter et déployer ces actions, de la petite enfance au collège, dans les champs éducatifs et scolaires, mais aussi sociaux et sanitaires, la Ville de Grenoble a fait le choix pour cette année 2011 et la prochaine rentrée scolaire de :

- mettre en place le programme "Parler" dans les écoles maternelles, qui est d'ores et déjà inscrit par l'Education nationale au plan des animations pédagogiques sur le temps scolaire pour l'année scolaire 2011/2012, et renforcer les actions de prévention des troubles de l'apprentissage dont notamment des troubles du langage, conduites dans le cadre de ses missions par la santé scolaire ; l'évaluation de l'expérimentation " bain de langage " conduite par l'ORS permettra en 2011 de mieux cibler et orienter ces actions en travaillant sur la dimension psychosociale.
- proposer à l'Education nationale la mise en œuvre à la rentrée prochaine d'un programme de développement affectif et social (PRODAS) pour permettre aux enfants de mieux appréhender les expériences affectives et sociales de la vie et de trouver des solutions alternatives aux comportements violents.
- entretenir les échanges et le soutien aux parents via des projets spécifiques comme des conférences et des "cafés parents" qui débiteront prochainement.

Porter un projet de développement social et faciliter l'accès aux droits
--

Les échanges avec les habitants lors du Carrefour de Secteur organisé en septembre 2010 ont acté la nécessité de renforcer du lien social en favorisant l'émergence de formes de mobilisation et de participation active des habitants.

La multiplication des acteurs et la complexité des dispositifs à l'œuvre nécessitent en effet d'agir sur les modes de travail en matière d'accueil et d'implication des habitants et des usagers.

Ces démarches sont déjà largement engagées à travers l'action des centres sociaux dans le secteur et les projets qu'ils portent tant sur les questions d'accès aux droits que de vie sociale et de mobilisation des habitants: actions des écrivains publics, actions d'apprentissage du français, paniers solidaires, réseaux d'échanges de savoirs, actions à destination des personnes âgées, accompagnement de collectifs d'habitants, actions d'accès à la culture et projets culturels avec les familles.

En 2011, ces actions seront amplifiées et nous visons prioritairement :

- à faire évoluer le Patio – maison de quartier- pour qu'il puisse jouer un rôle majeur dans l'accès aux droits et aux services publics et la promotion des actions de développement social et culturel, notamment via l'aménagement d'espaces de convivialité et d'un "espace projet" consacré à la présentation et au débat. Le Patio doit être un lieu de vie plus fort, illustratif du rapport entre la collectivité et les habitants.

- à développer des démarches participatives nouvelles. Par exemple, la mise en place de comités d'usagers dans les centres sociaux nous permettra d'ouvrir des espaces de dialogue nouveaux avec les publics des équipements sociaux.
- à poursuivre la démarche lancée avec Odénore (observatoire du non recours aux services publics) et rassemblant des professionnels pour établir un baromètre du non-recours aux services publics et lutter concrètement contre ce phénomène.
- à construire et mettre en œuvre un programme plus conséquent d'animations ou de temps de vie collectifs à l'échelle du secteur en impliquant services municipaux, associations, acteurs locaux et habitants.
- A développer avec les bailleurs des actions d'accompagnement des habitants et locataires pour favoriser le renforcement des relations de voisinage (accueil nouveaux habitants, opération balcons fleuris). Cette action a d'ores et déjà lieu au recrutement d'une chargée de participation chez ACTIS.
- à soutenir - comme nous l'avons fait dans d'autres secteurs concernés par des démarches de renouvellement urbain - un projet artistique participatif, devant déboucher sur la réalisation d'une création audiovisuelle portée par le collectif "Vill9lasérie. A partir de l'expression des habitants, ce projet peut permettre de se projeter dans l'avenir et de contribuer à construire une nouvelle identité pour le quartier. Plus de 200 personnes ont été déjà rencontrées. Le tournage prévu cet été doit donner lieu à la création d'un premier épisode pilote d'ici la fin de l'année et différents rendez-vous conviviaux accompagneront l'avancée du projet.

Plus globalement et de façon transversale à l'ensemble des champs d'action municipale, il nous faut poursuivre et adapter nos actions de concertation, d'information et de communication pour permettre à chacun de se sentir acteur des évolutions à venir. Selon des modalités adaptées, l'enjeu est avant tout de parvenir à diversifier les publics touchés et de mobiliser les publics les plus éloignés. Sur l'exemple des réunions de pied de montées, organisées en juin, septembre et octobre 2010, des démarches de contact de proximité, pour mobiliser, informer ou dialoguer sur l'ensemble des sujets qui peuvent concerner les habitants, seront encore renforcées. L'engagement de la Ville dans la démarche d'ASV est réaffirmé en 2011 malgré la baisse de soutien de l'Etat, l'ancrage territorial de l'ASV sera renforcé par l'implantation dans le quartier d'un mi-temps d'infirmière de santé publique coordinatrice territoriale de santé.

Améliorer la tranquillité en renforçant la médiation de nuit

Le secteur de la Villeneuve connaît des difficultés en matière de tranquillité publique et d'incivilités et mobilise toute l'attention et l'action de l'ensemble des partenaires qui concourent à la prévention et à la sécurité dans notre ville. Villeneuve est ainsi prioritaire depuis maintenant plusieurs années en matière de politique publique de tranquillité. De manière complémentaire aux services de l'Etat auxquels il appartient d'assurer la sécurité et la tranquillité publique, la Ville de Grenoble prend l'intégralité de ses responsabilités dans les compétences qui lui sont données par la loi et qui confèrent aux communes la responsabilité de la prévention. Elle s'est donc fixée de longue date comme première priorité de renforcer la présence humaine sur le territoire.

A ce titre, de nombreuses mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre par la Ville de Grenoble à la Villeneuve: la création d'une équipe de la police municipale dédiée au secteur, l'extension au quartier des Baladins du dispositif des correspondants de nuit géré par la Régie de quartier, le renforcement de l'éclairage public, des actions de prévention de la violence dans les écoles primaires. Prenant acte d'un contexte difficile et des légitimes attentes des habitants, l'équipe municipale a souhaité conforter ces derniers mois ces différentes actions et adapter l'action des services municipaux pour recréer du lien, accompagner les habitants, maintenir une présence forte sur l'espace public et soutenir les intervenants. D'ores et déjà, la réorganisation du service

prévention de la Ville a permis de renforcer la présence de son chef de service et de ses équipes sur la Villeneuve.

Le plan d'action définit à l'automne prévoit par ailleurs la création d'un point d'écoute adultes et jeunes (10/15 ans), pour leur permettre d'accéder à des entretiens et des soutiens assurés par un psychologue du CCAS.

Pour consolider ces objectifs, trois mesures nécessitant le déploiement de moyens supplémentaires sont proposés :

- le renforcement du service des correspondants de nuit de la Villeneuve : 4 postes supplémentaires seront mis en place dans les prochaines semaines par la Régie de quartier, en plus des 8 professionnels intervenant à Villeneuve. Ce renforcement s'accompagne d'une professionnalisation, d'une adaptation des horaires des correspondants de nuit et d'une plus grande coordination entre les différents acteurs de la tranquillité publique. Compte tenu du faible concours de l'Etat dans le cadre du CUCS sur cette priorité, la Ville mobilise 80 000€ de crédits supplémentaires pour l'année 2011, soit un soutien total de 142 000€ à la Régie de quartier pour cette année. Un avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier est précisément annexé à la présente délibération.
- la mise en place d'une permanence du responsable de secteur de la police municipale au Patio à partir du mois d'avril 2011, pour rapprocher ce service public des préoccupations des habitants et améliorer le suivi de leurs demandes, dans le cadre de la réorganisation en cours du Patio.
- le renforcement, dès la rentrée scolaire 2011, des interventions de la police municipale dans les écoles pour faciliter dans un cadre apaisé, un dialogue dans le respect et la connaissance mutuels. Des discussions sont actuellement en cours avec l'ensemble des services concernés pour proposer que des représentants des services d'incendie et de secours puissent mener des actions similaires.
- La Ville renforce en 2011 le dispositif d'écoute inter quartier par la création d'un poste de psychologue territorial sur son budget en complément des moyens engagés par le CCAS sur la Villeneuve sur les financements Etat. L'action des psychologues territoriaux sur le quartier de la Villeneuve se développera en sus des points écoute individuelle par des groupes de parole parents enfants en direction des 10/15 ans aux côtés des éducateurs et par un soutien des professionnels en charge de la jeunesse dans le champ socioculturel et sportif (travailler sur les représentations / police notamment).

Faire de la Villeneuve un éco-quartier rénové exemplaire

Afin de modifier en profondeur la vie quotidienne et l'image de la Villeneuve, l'équipe municipale a engagé un projet de rénovation urbaine innovant, visant à faire de la Villeneuve un véritable éco-quartier, renouant ainsi avec sa tradition d'innovation et de modernité. Cette ambition s'appuie notamment sur les pratiques éprouvées dans le cadre de la création du quartier de Bonne et nécessite d'aller au-delà des dispositifs et des financements traditionnellement mobilisés dans le domaine de la "politique de la ville" et de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain.

Les démarches de concertation engagées auprès des habitants depuis 2003 ont permis d'identifier des objectifs partagés pour améliorer la qualité et le cadre de vie, renouer avec la mixité sociale, et ouvrir le quartier sur la ville. Ces objectifs sont inscrits dans la convention avec l'ANRU et ont été votés par le Conseil Municipal en avril 2008. Depuis cette date, qui marque la mise en œuvre du projet, plusieurs opérations significatives ont été réalisées parmi lesquelles la construction de la piscine des Dauphins, la réalisation des premiers aménagements dans la crique sud de l'Arlequin, la transformation du système de collecte des ordures ménagères dont il vous est proposé d'approuver les modalités dans une délibération ci-après, le réaménagement de l'avenue de Constantine, la requalification de la zone d'activités des Peupliers, la résidentialisation de

l'immeuble de logements Balcons-Troubadours.

En octobre 2010, l'équipe municipale a rappelé sa volonté de poursuivre dans ce sens, et de manière concomitante dans les champs de l'urbanisme et de l'habitat par :

- la poursuite des aménagements des entrées du quartier et des espaces publics notamment par la démolition des parkings-silos et la construction d'un nouveau parking.
- une première phase de rénovation/transformation de 250 à 300 logements sur le nord de l'Arlequin associée à une démolition partielle du 50 galerie de l'Arlequin, afin de créer des unités de vie à taille humaine et rompre avec "l'effet muraille" de l'Arlequin.

Aujourd'hui, la démolition des parkings silos 3, 4 et 5 et la construction, à compter de la mi-2012, d'un nouveau parking silo à l'emplacement de l'actuel silo 5 sont engagées. Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Commissaire enquêteur et nous vous proposons de le déclarer d'intérêt général, après la levée des réserves émises par le Commissaire enquêteur, dans une délibération ci-après. Le lancement, dans les prochains mois, des études de maîtrise d'œuvre sur les secteurs Arlequin nord et Crique sud (deuxième tranche) permettra également un démarrage des travaux sur ces deux secteurs à compter de la fin 2012.

Les travaux de réhabilitation du parking silo 1 et de relocalisation du centre de santé des Géants débiteront également fin 2012. Le Conseil municipal est par ailleurs appelé à se prononcer, dans une délibération suivante, sur le programme d'un nouveau centre sportif qui sera construit à l'angle de la rue des Peupliers et de l'avenue La Bruyère, en remplacement de celui de La Piste. Le Conseil municipal sera aussi prochainement saisi d'une délibération définissant le programme de réhabilitation du centre sportif de la Rampe. Enfin, le futur aménagement de la crique centrale, une fois les parkings-silos 3 et 4 démolis, fait l'objet d'une démarche de concertation avec les habitants.

L'ensemble de ces réalisations, qui concernent les espaces publics et les équipements, représentent 44 % des opérations prévues à la convention ANRU, et mobilisent 32,4 millions d'euros.

En matière d'habitat, les études réalisées ont d'ores et déjà permis de dresser un diagnostic sur le bâti de l'Arlequin, d'évaluer ses capacités d'évolution et les axes interventions à engager qui doivent évidemment prendre en compte tant les logements publics que les copropriétés privées.

Sur la base de ces études, il est aujourd'hui proposé d'engager une restructuration, plus ambitieuse qu'une réhabilitation "traditionnelle", reposant sur une partition des ensembles immobiliers par l'ajout de nouvelles circulations verticales, visant à retrouver des unités de vie à taille humaine, autonomes entre elles ; elle consiste, en somme, à mettre en œuvre un principe de "résidentialisation verticale" au sein même du bâti. Cette partition du bâti apparaît aujourd'hui comme l'option la plus efficace pour transformer en profondeur l'Arlequin. Elle doit s'accompagner d'interventions lourdes sur les façades, visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments, mais également sur les logements et les parties communes. Il s'agit donc d'inscrire cette transformation dans une démarche exemplaire de développement durable.

En transformant l'Arlequin, par cette réhabilitation/transformation de logements associée à des démolitions ciblées, nous tentons de créer un nouveau type de résidentialisation qui doit aussi intégrer à terme une transformation de la galerie. Dans cet objectif, la période 2011-2014 sera donc consacrée à :

- la démolition de l'aile nord du 50 Arlequin (représentant 68 logements). Cette démolition, qui doit démarrer au second semestre 2012, permettra de rompre "l'effet muraille" du bâti de l'Arlequin, d'atténuer sa monumentalité et d'ouvrir davantage le quartier et le parc sur la Ville, dans le prolongement de la rue Alfred de Musset.

Le relogement des familles concernées a été engagé début 2011, des permanences sur le relogement ont été organisées, un retour de l'enquête relogement a été fait en direction des habitants et dans la suite des échanges avec eux, l'approbation de la charte de relogement est soumise au vote du présent conseil municipal. Comme cela a pu être fait dans les quartiers

Jean Macé ou Mistral, cette charte a pour objectif de poser les engagements respectifs de la ville, de ses partenaires et des locataires concernés. Elle s'appuie sur la convention de relogement, élaborée avec l'ensemble des partenaires du relogement.

- la démolition de l'extrémité du 130 Arlequin (3 à 6 logements) qui doit permettre le prolongement vers le nord de la rue Maurice Dodero, pour faire de celle-ci une véritable voie de desserte des logements, favorisant la perception tant des montées d'immeubles que des équipements et du parc Jean Verlhac. L'étude technique est en cours pour identifier précisément les logements concernés et permettre d'engager le relogement des locataires.
- le lancement d'une première tranche de restructuration lourde et significative du bâti à l'échéance 2014-2015, autour de la "percée du 50" sur les deux ailes du 50 Arlequin conservées (90 logements environ), ainsi que sur le 40 Arlequin (150 logements environ). Il est prévu d'étendre le périmètre d'intervention au 30 Arlequin, moyennant la cession à un opérateur d'une partie du 10-20 Arlequin dans le but de diminuer à terme le taux de logements sociaux ; 250 à 300 logements seront ainsi concernés, cette "masse critique" permettant d'amorcer une véritable dynamique de transformation et un retournement d'image.

Avec le concours des bailleurs sociaux ACTIS et SDH, l'objectif de cette première tranche est d'éprouver et de valider un mode opératoire pour qu'il puisse être à terme reproduit et étendu, dans le cadre d'un Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU), sur l'ensemble du bâti de l'Arlequin et de fait permettre aux copropriétés de disposer d'un modèle opérant.

Pour ce faire, outre la mobilisation des filières de l'éco-construction présentes à Grenoble et dans sa région, des contacts ont été pris pour inscrire cette première tranche dans le programme PUCA/REHA "requalification à haute performance énergétique de l'habitat collectif", ainsi que dans l'appel à Manifestations d'Intérêt initié par l'ADEME "démonstrateurs et plateformes technologiques en énergie renouvelables et décarbonées". Par ailleurs, simultanément à cette première tranche de restructuration lourde, nous travaillons à la mobilisation de dispositifs opérationnels et financiers locaux et nationaux pour aider les copropriétés privées qui souhaitent initier des actions, adaptées à leurs besoins et à leurs capacités financières.

Conformément aux engagements initiaux et aux échanges avec les services de l'ANRU, ces orientations se traduiront par l'adoption d'un avenant à la convention en vigueur d'environ 3 millions d'euros et à la préparation de la phase d'intervention suivante dans le cadre d'un PNRU 2.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 06 avril 2011
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 05 avril 2011
- Vie Urbaine et Développement Durable du 07 avril 2011
- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 04 avril 2011.

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- **de proposer lors des prochaines discussions relatives à la décision modificative du budget municipal 2011 de mobiliser 250 000 € pour la Villeneuve, visant à donner suite aux priorités identifiées dans la présente délibération dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, de l'enfance et de la jeunesse, de la vie associative,**
- **de valider l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la régie de quartier portant sur le développement de la médiation de nuit et d'augmenter la subvention à la Régie de quartier de 80 000€, soit une subvention totale de la Ville de 142 000 € selon les**

modalités prévues dans la convention.

- d'approuver le programme des interventions à réaliser sur le bâti de l'Arlequin à l'échéance de 2014 - 2015, comprenant les démolitions de l'aile nord du 50 et du traitement des montées et des logements du secteur Arlequin Nord et de l'extrémité du 130 Arlequin, ainsi que la restructuration lourde (partitions, traitement des façades, etc.) de plusieurs ensembles immobiliers représentant 250 à 300 logements, situés entre le 10 et le 50 Arlequin.

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de l'ANRU et de ses partenaires, en vue de la signature d'un avenant à la convention en vigueur prenant en compte les dernières évolutions du projet, et portant sur l'affectation des interventions proposées des subventions prévues au volet "habitat" et non encore mobilisées, ainsi que sur le déploiement de crédits supplémentaires nécessaires à la mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain.

- de poursuivre les démarches engagées auprès de l'ADEME, de l'ANAH et du PUCA REHA, en vue de l'inscription des interventions à venir sur le bâti de l'Arlequin dans les programmes mis en place par ces institutions, afin de faire de l'Arlequin un éco-quartier rénové.

- de valider la charte de relogement Arlequin portant sur les principes et les engagements de relogement au 50 Arlequin et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de relogement Arlequin.

- de poursuivre la concertation avec les habitants, usagers et acteurs concernés par la mise en oeuvre du projet de renouvellement social et urbain, en s'appuyant notamment sur les modalités suivantes : poursuite du comité de suivi et de concertation sur l'ensemble des aspects du projet social, urbain et d'habitat, construction de démarches de concertation spécifiques en particulier sur les équipements amenés à évoluer dans le cadre du projet, constitution d'un espace projet au Patio.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,

Affichée le :